

## DU CONFLIT D'USAGES AU PRISME COMMUNAUTAIRE : PENSER LES CONFLITS AGROPASTORAUX ET LEURS RÉPONSES À L'EST DU CAMEROUN (RÉGIONS DE L'ADAMAOUA ET DE L'EST)

[Claire Lefort-Rieu](#)

Association Nouvelle Afrique contemporaine | « [Afrique contemporaine](#) »

2022/2 N° 274 | pages 51 à 69

ISSN 0002-0478

DOI 10.3917/afco1.274.0051

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2022-2-page-51.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Association Nouvelle Afrique contemporaine.

© Association Nouvelle Afrique contemporaine. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Du conflit d'usages au prisme communautaire : penser les conflits agropastoraux et leurs réponses à l'est du Cameroun (régions de l'Adamaoua et de l'Est)

Claire LEFORT-RIEU

CEPED-IRD, Université Paris Cité

## RÉSUMÉ

Bien que les « conflits communautaires » soient un sujet vif au Cameroun, tous ne bénéficient pas de la même attention. On se propose d'analyser les formes et conséquences de conflits encore peu étudiés par la littérature académique, à savoir ceux opposant agriculteurs et éleveurs dans les régions de l'Adamaoua et de l'Est. Si ces derniers ne constituent pas un phénomène nouveau, ils ont cependant gagné en intensité ces dernières années. En étudiant la pluralité des facteurs à l'origine de ces tensions entre agriculteurs et éleveurs, on montrera comment des conflits d'usages sont transformés en enjeux intercommunautaires érigeant les parties en groupes rivaux. La récurrence des conflits et les approches qu'ils suscitent, à divers niveaux, mettent en lumière les profondes transformations à l'œuvre dans la zone ainsi que les recompositions et enjeux de pouvoir qui s'y jouent. En étudiant les stratégies déployées par deux types d'acteurs, nationaux (représentants de la communauté mbororo) et internationaux (ONG), on étudie les recompositions dont font l'objet ces tensions agropastorales et la manière dont elles s'articulent avec un contexte autoritaire d'« État stationnaire ».

## ABSTRACT

**From conflict of uses to the community lens: Thinking about agropastoral conflicts and their responses in eastern Cameroon (Adamawa and East regions)**

Although “community conflicts” are a heated topic in Cameroon, not all of them are given equal attention. This article aims to analyze the forms and consequences of conflicts that remain understudied in the academic literature, namely those between farmers and herders in the Adamawa and East regions. Although these conflicts are not new, they

have become more frequent and intense in recent years. By studying the range of factors that cause tensions between farmers and herders, I will show how conflicts over land and resource use are transformed into intercommunity issues, turning the conflicting parties into rival groups. The recurrence of these conflicts and their responses at various levels highlight the ongoing transformations in the Adamawa and East regions, as well as the reconfigurations and power issues at stake. By studying the strategies of national (representatives of the Mbororo community) and international stakeholders (NGOs), I will examine how these agropastoral tensions may be reconfigured and how they interact with an authoritarian context of a “stationary state.”

Bien que les « conflits communautaires » soient un sujet vif au Cameroun, tous ne bénéficient pas de la même attention. C’est le cas dans les régions de l’Adamaoua et de l’Est, peu étudiées par la littérature académique<sup>1</sup> mais surinvesties par les publications institutionnelles<sup>2</sup>. Ces tensions représentent en effet une menace pour la sécurité alimentaire locale et la production nationale : la façade est du Cameroun héberge 60% du cheptel bovin et 30% des ovins et caprins du pays, assurant 19% de la production nationale en viande et 40% de la production laitière<sup>3</sup>.

Comme ailleurs, les conflits entre agriculteurs et éleveurs n’y sont pas nouveaux ; ils portent principalement sur l’accès aux ressources (terre, eau) et la destruction de cultures par les troupeaux (Gausset, 2007). Ces tensions relèvent donc d’abord du « conflit d’usages », qui oppose des acteurs ou groupes d’acteurs sur un territoire concernant des usages contradictoires d’un même espace ou d’une même ressource<sup>4</sup>. Mais ces dernières années, ces tensions ont gagné en intensité. Elles se sont transformées en enjeux intercommunautaires érigeant les parties en conflit en groupes rivaux. Ce phénomène, s’il réactive certains héritages historiques, marque une rupture : pendant longtemps, les conflits agropastoraux n’entravaient

1. Contrairement à d’autres régions, telles le Nord et l’Extrême-Nord (Moritz *et al.*, 2019; Nagabhatla *et al.*, 2021; Rangé, 2016; Seignobos, 2009).
2. Voir par exemple Banque mondiale & République du Cameroun, 2016; Blasius & Flintan, 2017; Government of the Republic of Cameroon, EU, World Bank, UN, 2018; Kossoumna Liba’a, 2016.
3. « Est/Adamaoua/Nord : réduction des tensions/conflits liés à l’utilisation des ressources naturelles pour les activités agropastorales », Document-projet, UNPBF Cameroun, 2019 : <https://mptf.undp.org/document/download/26070>
4. « Conflit d’acteurs et conflit d’usages », *Glossaire*, Géoconfluences : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/conflit-acteur-conflit-usage>

pas nécessairement la capacité des groupes à tirer des avantages mutuels de leurs relations (Gautier *et al.*, 2002; Seignobos, 2011b).

La récurrence de ces conflits et les approches qu'ils suscitent, à divers niveaux, mettent en lumière les profondes transformations à l'œuvre dans la zone ainsi que les recompositions et enjeux de pouvoir qui s'y jouent. Après avoir analysé les facteurs favorisant les tensions et recomposant les relations entre agriculteurs et éleveurs, on s'intéressera aux réponses qui leur sont apportées. En étudiant les stratégies de deux types d'acteurs, nationaux (représentants de la communauté mbororo) et internationaux (ONG), on montrera comment ces conflits d'usage peuvent être réinterprétés au prisme des fractures intercommunautaires.

Ce travail vise à contribuer à une analyse fine et plurielle de tensions agropastorales encore peu étudiées, mais aussi des dynamiques et interférences qu'elles suscitent. Il s'appuie sur une revue de la littérature institutionnelle et académique, ainsi que sur une enquête ethnographique menée, pendant près de deux ans, dans le cadre d'un doctorat d'anthropologie. Les postes occupés au sein d'une ONG internationale – chargée de projet à l'Est-Cameroun (2017-2018) puis responsable nationale à Yaoundé (2020-2021) – ont permis une méthodologie de « double ethnographie en réseau », réalisée tant auprès des acteurs de l'aide que des territoires et populations visés par leurs interventions (Atlani-Duault, 2009). La fréquentation de temps long des acteurs internationaux, lors de réunions de coordination comme dans le cadre de leurs projets à l'Est et dans l'Adamaoua, a été complétée par des observations, entretiens et échanges informels avec des représentants étatiques, autorités locales, éleveurs et agriculteurs camerounais et réfugiés.

## Des conflits d'usage aux causes plurielles... Héritages historiques et facteurs structurels

Les tensions intercommunautaires ne sont pas un phénomène nouveau dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua. Elles se nourrissent d'héritages historiques et de facteurs structurels sur lesquels il convient de s'arrêter.

À la période précoloniale, les agriculteurs gbaya et mkako constituent un enjeu de conquêtes pour les empires foubés du nord (Burnham, 1995 ; Mohammadou, 1981 ; Zouya Mimbang, 2013). Au XIX<sup>e</sup> siècle, le lamidat<sup>5</sup> de Ngaoundéré déploie ses razzias esclavagistes vers ces populations, ensuite échangées contre des armes à

5. Principauté peule dirigée par un *lamido*, équivalent chez les Arabes de sultan et sultanat.

feu ou en paiement du tribut dû à son suzerain, l'émir de Yola (Romier, 1999). Avec la conquête coloniale et l'interdiction de la traite par les Européens, le bétail remplace l'esclave dans les razzias, qui constituent toujours une pratique aux fortes dimensions économiques et culturelles. Pour les éleveurs, il s'agit d'un moyen rapide de reconstituer des troupeaux volés ou décimés par les aléas naturels (Seignobos, 2013). Pour les jeunes de communautés sédentaires évoluant dans un environnement politique et écologique hostile, la razzia comporte un aspect initiatique visant à les préparer aux rigueurs de l'existence (Issa, 2007). Ce passé imprègne toujours les rapports entre, d'un côté, Peuls et autres groupes musulmans (Haoussa, Kanuri, et populations « foubéisées ») et, de l'autre, les groupes qui ont été soumis à leur domination (Mboum, Dii et Gbaya, entre autres) (Gausset, 2007 ; Muñoz, 2008). Dans les années 1990, alors que les tensions interethniques s'exacerbent au niveau national, cet antagonisme – soutenu par des identités religieuses différentes – s'est traduit par plusieurs épisodes de violence dans le sud-est de l'Adamaoua (Burnham, 1996).

Ces héritages historiques se doublent de facteurs structurels, liés à la « *cacophonie* » qui caractérise la gestion des espaces et ressources naturelles au Cameroun (Nguiffo & Mbianda, 2013 ; Oyono, 2004). Des faiblesses institutionnelles (absence de stratégie gouvernementale établie, manque de coordination entre les services étatiques, capacités limitées de l'administration) favorisent des attributions non concertées et des chevauchements entre les différents usages de l'espace et des ressources. Ce phénomène est renforcé par un contexte d'Etat néo-patrimonial, « *marqué par la mise à contribution des fonctions publiques dans l'entreprise d'accumulation privée* » (*ibid*) : pour les acteurs en charge d'attribuer les droits ou de gérer les permis d'exploitation, la gestion des ressources naturelles offre, de ce point de vue, des perspectives d'enrichissement intéressantes (Hyepdo Simo & Chekoua, 2020 ; Lickert, 2013). La multiplication des projets d'exploitation forestière et minière, sensée servir le développement national (République du Cameroun, 2009), entre en conflit avec les autres planifications et systèmes de gestion des terres<sup>6</sup>. C'est ce qui ressort d'un atelier organisé, en octobre 2020, par deux ONG internationales (ici anonymisées) dans le département de la Kadey et consacré à l'exploitation

6. Le code minier de 2001, par exemple, énonce la disponibilité de l'ensemble du territoire national pour les activités minières, en contradiction avec loi de 1994 fixant le régime des forêts, de la faune et la pêche (qui érige certains espaces en forêts permanentes et exclue toute possibilité de déclassement sans compensation de même valeur et dans la même zone écologique). Voir Baticle & Boutinot (2021).

durable des ressources. A cette occasion, le représentant du ministère de l'agriculture souligne la récurrence des « *conflits agro-miniers* » :

« *Les compagnies minières s'installent n'importe où. [...] Leurs activités détruisent le couvert forestier et végétal, ainsi que les espaces normalement dédiés à l'agriculture. Elles détournent, polluent, obstruent des cours d'eau – alors même que la loi interdit leur dragage – [...] et recourent à des pratiques illégales d'accaparement des terres agricoles.* »<sup>7</sup>

Une fois les sites miniers abandonnés, du fait de leur non-réhabilitation, l'espace demeure inutilisable. Il est jonché de monticules et d'excavations qui favorisent les glissements de terrain et se remplissent d'eau à la saison de pluies. Dans la région de l'Est, entre 2014 et 2018, trois personnes et dix-sept têtes de bétail s'y sont noyées (Voundi, 2021). Comme l'explique ce représentant des éleveurs :

« *[Le problème, c'est] qu'il n'y a plus l'espace ! Vous êtes en train de faire [paître vos bœufs] : quelqu'un vient avec le papier, il vous dit [qu'] il a le permis de recherche [ou] d'exploitation minière ici, vous allez libérer la place. Tu vas faire comment, avec les troupeaux de bœufs que tu as mis ? Tu es obligé de trouver un autre endroit [...]. En pleine savane, les gens viennent [et] creusent ; dès que les bœufs viennent [à leur tour], ils tombent seulement dedans. Il y a les gens qui ont perdu peut-être vingt, trente bœufs ; tout un troupeau parfois ! Vous imaginez ? Dans la zone de Bétaré, [ou] même dans la Kadey ici, à [certains] endroits. Quand les machines ronflent, [elles font du] bruit ; les bœufs ne peuvent pas rester à côté. [...] L'espace devient difficile.* »<sup>8</sup>

Cette prééminence accordée à aux activités forestières et minières accroît donc la pénurie foncière<sup>9</sup>. Cela favorise les tensions

7. Observation du 13/10/2020, Batouri, région de l'Est.
8. Entretien avec des représentants départementaux des éleveurs mbororo, réalisé avec Calvin Minfegue, le 27/03/2021 à Batouri.
9. Au Cameroun, « bien que le droit foncier ne reconnaisse pas la propriété coutumière des terres, la présence de populations est tolérée sur les terres du domaine national, dont la loi foncière prévoit qu'elles sont sous la garde (et non dans le patrimoine) de l'État. Les communautés peuvent donc y vivre et s'en servir, jusqu'à ce que le gouvernement estime nécessaire de les affecter à des usages incompatibles avec ceux des communautés (projets d'exploitation des ressources naturelles, infrastructures, aires protégées, etc.). Une telle affectation force les communautés à s'exiler vers d'autres terres du domaine national, avec la même précarité de leurs droits fonciers. Cette expulsion, qualifiée de « déguerpissement » dans le droit foncier national, s'effectue sans compensation des communautés pour les terres perdues » (Nguiffo & Mbianda, 2013 : 8).

entre agriculteurs et éleveurs, obligés de se partager des espaces et ressources naturelles toujours plus réduits.

## Des conflits réactivés par des facteurs récents

À ces facteurs historiques et structurels s'ajoutent des phénomènes plus récents, qui accroissent les conflits autour d'usages concurrentiels de l'espace et des ressources. Si certains sont régulièrement cités dans les analyses institutionnelles, d'autres restent rarement évoqués – bien qu'ayant des effets tout aussi importants.

Parmi les facteurs récents régulièrement mentionnés figurent les pressions écologiques (Amungwa, 2011). Changement climatique et instabilité du calendrier agricole augmentent les tensions pour l'accès à l'eau et provoquent une diminution des zones de pâture (Blasius & Flintan, 2017). Lors de la réunion mentionnée ci-dessus, le délégué du ministère de l'agriculture estime que 80% des pâturages de la Kadey sont dégradés par l'utilisation abusive des feux de brousse et la multiplication d'espèces invasives, telles le « bokassa » (*chromoleana odorata*)<sup>10</sup>. Comme l'expliquent ces éleveurs :

« L'espace d'élevage est très réduit maintenant, avec le bokassa qui [en] a envahi plus de la moitié [...]. Quand vous étiez à Gadji, vous regardiez [autour de vous] : c'était l'herbe à perte de vue [...]. Avant, [toute la zone,] c'était juste une savane herbacée ; Gadji, Bazama, tout ça, même au niveau de [...] Kette : tout ça, c'était une savane. C'était juste de l'herbe et le bokassa a tout envahi. »<sup>11</sup>

Mais pour les agriculteurs, cette plante peut représenter une aubaine :

« Le bokassa fait barrière aux bœufs, il les empêche de venir dévaster nos cultures. En plus, il fertilise bien les sols<sup>12</sup> : quand il s'installe quelque part, deux ans après, tu défriches et tu as une terre qui donne bien. »<sup>13</sup>

Ces enjeux écologiques se conjuguent à un accroissement démographique dû à l'afflux de réfugiés centrafricains depuis les années

10. Observation du 13/10/2020.

11. Entretien, 27/03/2021.

12. En raison de son rôle de fixateur d'azote et de sa forte biomasse, favorable à la culture sur brûlis (Ganry & Dommergues, 1995 : 61).

13. Discussion informelle avec des agriculteurs et éleveurs de Kette (Kadey, région de l'Est), 01/12/2017.

2000 et, plus particulièrement, depuis 2013-2014<sup>14</sup>. S'y ajoutent, ces dernières années, des déplacés internes fuyant les affrontements dans le Nord-Ouest et au Sud-Ouest<sup>15</sup>. La hausse de la population accroît la pression sur les ressources disponibles, provoquant une multiplication des conflits d'usages (Amadou, 2018; De Bruijn *et al.*, 2016; de Vries, 2020). A cela s'ajoutent des enjeux sécuritaires, liés à la dégradation en République centrafricaine (RCA) voisine et au développement d'un banditisme rural de plus en plus militarisé (Chauvin & Seignobos, 2013; Vircoulon, 2021). Ces phénomènes provoquent une recomposition des circuits de transhumance et obligent agriculteurs et éleveurs à se partager un même espace, comme l'explique ce pasteur :

« Dans la zone, agriculture et élevage ont toujours marché ensemble. Mais aujourd'hui, les éleveurs sont pris en étau entre l'insécurité qui empêche de partir loin en brousse [pour faire paître les bœufs] et l'extension des espaces cultivés autour des villages, qui provoquent la convoitise des bœufs et la destruction des cultures [par ces derniers]. »<sup>16</sup>

Ces tensions pour l'accès à la terre sont renforcées par la concurrence d'autres activités. Outre l'exploitation forestière et minière, les zones agropastorales sont aussi menacées par des travaux d'infrastructures liés aux ambitions développementalistes de l'État et servant à consolider le régime du président Paul Biya (Amougou & Bobo, 2018). La construction du barrage du Lom-Pangar a ainsi privé les éleveurs de zones de pâturages stratégiques et provoqué une désorganisation générale des circuits de transhumance, gênant la circulation du bétail et favorisant les risques de dévastation des cultures (Seignobos, 2011b).

À ces grands projets s'ajoutent les approches développementalistes encouragées par les bailleurs internationaux, tels la Banque mondiale. Ces projets cherchent à promouvoir de nouvelles stratégies nationales d'intensification des systèmes de production, de modernisation des techniques agropastorales, de sédentarisation de l'élevage

14. Au 31/07/2022, 347 575 réfugiés centrafricains étaient enregistrés au Cameroun, principalement dans les régions de l'Est (209 372) et de l'Adamaoua (75 516). Source : UNHCR Cameroon, *Statistics - July 2022* (<https://data.unhcr.org/fr/documents/details/94724>).

15. Le nombre de ces déplacés internes étant un sujet très sensible pour le gouvernement, il est difficile d'obtenir des statistiques actualisées. Des évaluations menées par des acteurs internationaux mentionnaient, en juillet 2019, la présence de 5 300 déplacés internes dans le département du Mayo-Banyo, Adamaoua (OCHA Cameroon, 2019) et 1 300 dans le Lom-et-Djerem, à l'Est (Jesuit Refugee Service, 2020).

16. Discussion informelle, 01/12/2017.

ou de développement de l'agro-industrie. Souvent issus de « modèles voyageurs » impulsés de l'extérieur (Olivier de Sardan & Vari-Lavoisier, 2022), ces projets connaissent une difficile mise en œuvre et ne profitent souvent qu'à quelques acteurs ou zones précises<sup>17</sup>. Ils provoquent, en revanche, une compétition accrue pour l'accès aux ressources en zones rurales. La promotion d'un élevage intensif sédentarisé légitime ainsi l'accaparement de terres par certaines élites, mettant en place des structures de *ranching* dans des zones où auparavant les bergers circulaient librement<sup>18</sup>.

Enfin, dans ce contexte d'accès de plus en plus concurrentiel aux ressources, les cadres juridiques et réglementaires ne sont plus adaptés. C'est le cas de la délimitation et de l'entretien des zones dédiées à l'agriculture ou au pastoralisme, comme l'indique ce délégué d'arrondissement du ministère de l'élevage :

*« La première chose à faire serait de formaliser des pistes pour le passage du bétail selon les itinéraires qu'empruntent effectivement les troupeaux – et non à partir de ceux enregistrés à Yaoundé, qui n'ont plus grand-chose à voir avec la réalité. »*<sup>19</sup>

Ce déphasage suscite la multiplication d'initiatives de « cartographie participative », « inclusive » ou « mentale », promues par des acteurs extérieurs mais rarement concordantes (comme l'illustrent les figures 1 et 2).

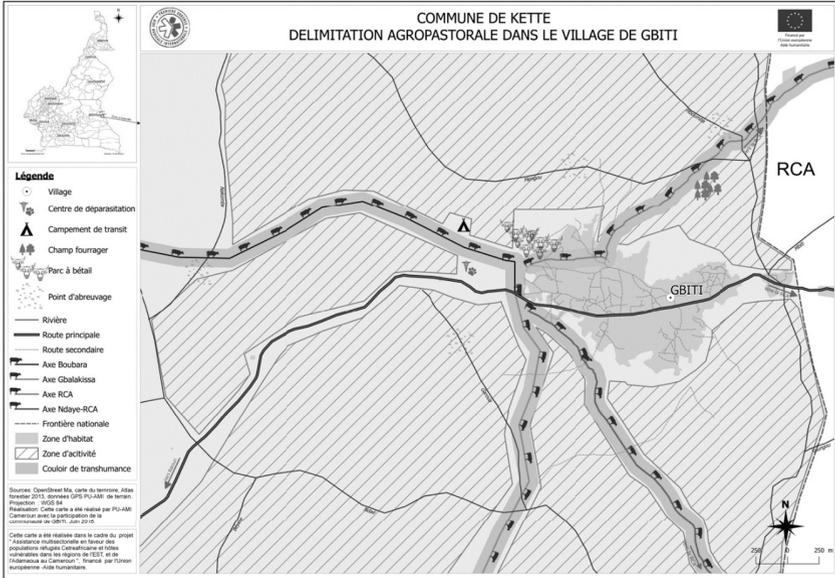
Comme mentionné sur ces cartes, elles n'ont pas obtenu l'approbation de l'administration publique à qui la délimitation des zones agropastorales est dévolue. Celle-ci fait souvent défaut, en raison d'un manque de moyens mais aussi car la multiplication des conflits agropastoraux permet à certaines autorités de transformer leur pouvoir d'arbitrage en rente. S'instaure ainsi une « politique du conflit permanent » (Moritz, 2006) : dans un contexte marqué par la récurrence de pratiques prédatrices (Bayart, 2006 ; Mbembe, 1993 ; Morelle & Planel, 2018), les autorités administratives jouent un rôle dans la perpétuation des tensions agropastorales, car elles ont plus à gagner dans le conflit que dans sa résolution.

17. Par exemple, le Projet de développement de l'élevage (PRODEL) ne concerne que trente communes à l'échelle nationale, dont quatre dans la région de l'Est et huit dans l'Adamaoua (<https://www.prodel.cm/fr/>).

18. « Sheep-breeding community Mbororos challenges a temporary concession of 100,000 hectares in the Adamaoua », *Business in Cameroon*, 25/08/2020 : <https://www.farmlandgrab.org/post/view/29813>

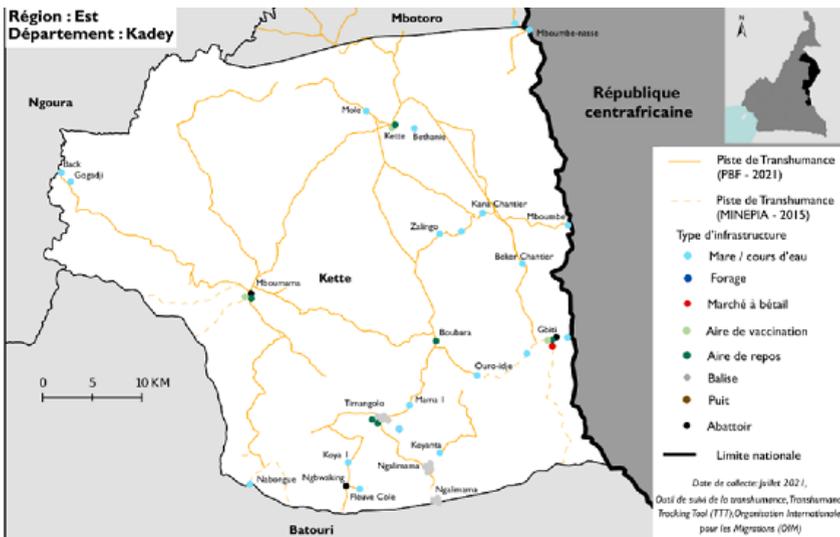
19. Entretien, Kette, 06/11/2017.

Carte 1. Cartographie des espaces dédiés à l'élevage dans la commune de Kette, réalisée par l'ONG Première Urgence Internationale



Source : document interne, juin 2016

Figure 2. Pistes et infrastructures de transhumance dans l'arrondissement de Kette



Source OIM Cameroun 2021

## ... réinterprétés au prisme des fractures intercommunautaires

Ces dernières années, les tensions agropastorales à l'Est et dans l'Adamaoua font l'objet d'une réinterprétation au prisme de l'ethnicité et des « fractures intercommunautaires ». Faire de ces conflits d'usages des « conflits entre agriculteurs et éleveurs » transforme la diversité d'acteurs impliqués en groupes homogènes et essentialisés, sensés partager une identité commune expliquant leur opposition aux autres groupes et acteurs en conflit. Ainsi, la catégorie « éleveurs » ne désigne plus des personnes tirant leurs revenus du pastoralisme mais devient, dans les discours et les représentations, synonyme d'une communauté en particulier : les Mbororo<sup>20</sup>. C'est ce que souligne ce représentant de la région de l'Est :

*« L'arrivée des réfugiés [centrafricains] a accru les tensions entre éleveurs et agriculteurs. [...] Aujourd'hui, il y a un vrai amalgame entre Mbororo camerounais et centrafricains ; tous font l'objet d'une stigmatisation accrue à caractère ethnique. Celle-ci est venue se greffer à d'anciennes jalousies, notamment parce que, dans la zone, [certains Mbororo] détiennent le pouvoir économique (ils sont commerçants, éleveurs, etc.) ; ce qui n'est pas le cas des agriculteurs – les Gbaya, notamment. »<sup>21</sup>*

On étudiera ici les réponses que cette réinterprétation suscite, en s'intéressant à deux types d'acteurs : internes (responsables mbororo) et externes (structures internationales).

## Décommunautariser les tensions agropastorales : l'exemple de MBOSCUA

Dans ce contexte d'intensification des tensions agropastorales, les Mbororo se trouvent dans une situation particulière. Victimes des attaques, vols et enlèvements perpétrés par les bandes armées en zones rurales, ils sont en même temps accusés de nourrir leurs rangs

20. Voir par exemple : « Cameroun : conflits à répétition entre agriculteurs et éleveurs dans la région de l'Adamaoua » (<https://www.investiraucameroun.com/agriculture/2904-12563-cameroun-conflits-a-repetition-entre-agriculteurs-et-eleveurs-dans-la-region-de-l-adamaoua>) ; « Batouri : Mbororo et Mkako à couteaux tirés » (<https://www.facebook.com/actualitesdelest/posts/877960242867357>).

21. Entretien avec un responsable mbororo de la Kadey (région de l'Est), Batouri, 31/10/2017.

ou de leur apporter leur soutien. Cette dualité s'explique par l'actuelle « crise des sociétés pastorales mbororo » et la radicalisation de certains jeunes qui, désargentés et en rupture avec leurs aînés, viennent grossir les rangs des « coupeurs de route » (Seignobos, 2011a).

Pour répondre à ces accusations et désamorcer les tensions intercommunautaires qu'elles provoquent, les responsables mbororo s'appliquent à constituer les leurs en victimes privilégiées plutôt qu'en acteur du banditisme rural. La Mbororo Social and Cultural Development Association (MBOSCUDA)<sup>22</sup> réalise ainsi un important travail de production statistique recensant, chaque année, le nombre de personnes enlevées, tuées, libérées par les forces de sécurité ou suite au paiement de rançons, ainsi que le montant de celles-ci<sup>23</sup>. Ces données, formalisées dans des rapports officiels, visent à donner une ampleur chiffrée, quantifiable et supposément objective au phénomène. En soulignant la vulnérabilité des Mbororo, il s'agit de les ériger en victimes privilégiées d'attaques qui ne relèvent donc plus de tensions intercommunautaires, mais sont liées à l'insécurité en RCA et ses répercussions au Cameroun. Comme l'indique ce représentant de MBOSCUDA pour la région de l'Est :

« *[Les bandes armées] ciblent bien leurs victimes [...] ce n'est pas seulement des Mbororo mais tous les éleveurs... Tous ceux qui ont des bœufs [...]. Même ces derniers temps, vous allez voir, les collecteurs d'or étaient victimes... dans la zone de Boubara [...]. Il y a aussi quelques éleveurs qui ne sont pas des Mbororo, bon, mais là on ne les compte pas [dans nos rapports]. [...] Leur cible, quand même, c'est les éleveurs principalement. Parce que, eux, ils paient plus facilement ; [...] l'homme mbororo va aller vendre ses bœufs et payer rapidement [la rançon].* »

MBOSCUDA mène aussi un important travail de *lobbying* (Yaya & Issa, 2021) auprès des services étatiques et des administrations décentralisées. Le 12 janvier 2019, l'association obtient une séance de travail avec le Gouverneur de l'Adamaoua au cours de laquelle elle rejette les

22. Mise en place dans les années 1990 pour la défense des intérêts des Mbororo au Cameroun.

23. Dans l'Adamaoua, entre 2015-2018, 311 Mbororo ont été enlevés, 70 tués, 29 libérés par les FDS, 212 relâchés contre des rançons s'élevant à plus de 2,1 milliards de FCFA soit 3,2 millions d'euros (source : MBOSCUDA, cité par Yaya & Issa, 2021 : 312). Dans la région de l'Est, entre 2014 et 2020, 2437 Mbororo ont été pris en otage, 69 ont été tués et 288 libérés contre des rançons de 267,3 millions de FCFA soit 407 520 € (source : MBOSCUDA, cité par la Commission des droits de l'homme et des libertés : <https://actucameroun.com/2020/12/01/enlevements-des-bororos-la-cndhl-frappe-du-poing-sur-la-table/>).

accusations de complicité avec les bandits et fait valoir, au contraire, son statut de victime<sup>24</sup>.

Ces démarches visent à faire du banditisme rural un enjeu sécuritaire touchant l'ensemble des populations, donc relevant des prérogatives de l'Etat et devant être inscrit à l'agenda gouvernemental. Elles interviennent aussi dans un contexte de tensions entre administration publique et élites locales. Au début du mois, les déclarations du maire de Belel dans les médias concernant l'enlisement de la situation sécuritaire dans l'Adamaoua provoquent un rappel à l'ordre de la part du Gouverneur. Dans un courrier adressé au préfet, celui-ci accuse l'édile d'œuvrer « à la désinformation » et d'« inciter les populations à défier les autorités administratives, locales et les forces de sécurité et de défense »<sup>25</sup>. Cette correspondance suscite la colère des populations<sup>26</sup> et de l'élite locale, qui se réunit à Yaoundé le 13 janvier pour dénoncer la montée de l'insécurité dans leur région et susciter l'intervention de l'Etat<sup>27</sup>. Le 18 janvier, le Président Biya annonce :

« La situation à notre frontière orientale, notamment dans la région de l'Adamaoua, sollicite également notre attention. Nos populations, et tout particulièrement les éleveurs, y sont victimes de groupes criminels spécialisés dans les enlèvements, avec demande de rançons. J'ai donné des instructions fermes à nos forces de défense et de sécurité pour mettre un terme à ces agissements répréhensibles. »<sup>28</sup>

- 
24. « Les Mbororos : bourreaux ou victimes de l'insécurité ? », *Château News*, 15/01/2019 : <https://chateauxnews.com/fr/2019/01/15/les-mbororos-bourreaux-ou-victimes/>
25. « Insécurité dans l'Adamaoua : le gouverneur et le maire de Belel à couteaux tirés », *Cameroun Web*, 06/01/2019 : <https://www.camerounweb.com/CameroonHomePage/NewsArchive/Ins-curit-dans-l-Adamaoua-le-gouverneur-et-le-maire-de-Belel-couteaux-tir-s-453500>
26. « Affaire Gouverneur vs. le maire de Belel : les internautes se révoltent contre le gouverneur », *Adamaoua 24*, 08/01/2019 : <https://adamaoua24.com/affaire-gouverneur-vs-le-maire-de-belel-les-internautes-se-revoltent-contre-le-gouverneur/>
27. « Insécurité dans l'Adamaoua : 100 personnes enlevées et 500 millions de FCFA de rançon versés en 2018; l'élite locale tire la sonnette d'alarme, tandis que le gouverneur Kildadi Boukar réfute », *Cameroon-Info*, 14/01/2019 : <http://www.cameroon-info.net/article/cameroun-insecurite-dans-ladamaoua-100-personnes-enlevees-et-500-millions-de-fcfa-de-rancon-332847.html>
28. « Insécurité dans l'Adamaoua : Paul Biya prend à contrepied le gouverneur Kildadi Boukar et donne raison à l'élite locale », *Actu Cameroun*, 19/01/2019 : <https://actu.cameroun.com/2019/01/19/cameroun-insecurite-dans-ladamaoua-paul-biya-prend-a-contrepied-le-gouverneur-kildadi-boukar-et-donne-raison-a-lelite-locale/>

Ce redéploiement sécuritaire s'accompagne de visites du ministre de l'Administration Territoriale (MINAT), Paul Atanga Nji, dans l'Adamaoua<sup>29</sup> puis à l'Est<sup>30</sup>. Ainsi, à l'approche des élections locales de février 2020 et dans un contexte de contestation de l'action de l'Etat par les représentants locaux, le gouvernement érige le retour de la sécurité en impératif et réaffirme son autorité sur ces derniers. Par ce processus, les conflits agropastoraux sont remodelés au prisme de la lutte contre le banditisme rural, « érig[é]e en opportunité d'obtention ou de conservation de postes politiques locaux » (Yaya & Issa, 2021 : 311).

Enfin, l'action de MBOSCUDA consiste aussi à appuyer autorités et forces de l'ordre dans leur lutte contre les bandes armées. Pour éviter toute accusation de recours à la violence, ce soutien s'effectue non *via* des groupes d'auto-défense (Yogo & Ongono, 2021) mais à travers la fourniture de renseignements, comme l'expliquent ces responsables de la région de l'Est :

« MBOSCUDA a beaucoup contribué pour la sécurité, parce qu'on ne voulait pas seulement parler, publier ; on a collaboré, on a pu arrêter beaucoup [de malfrats]... Parfois, on reste comme ça, on dit [aux autorités] : tel, tel, tel. [...] Nous-mêmes, on essaie de couvrir nos gens. Quand on nous donne les informations, [...] les ravisseurs ne savent pas que c'est tel qui les a trahis. [...] C'est juste par téléphone, les causeries, on nous informe. [...] Ces derniers temps dans l'Adamaoua, [...] il y a un groupe rebelle [...], le MLC – Mouvement de Libération du Cameroun. [...] La DGR [Direction Générale des Renseignements] de Yaoundé a appelé la DGR de Bertoua ; la DGR de Bertoua m'[a] appelé, je suis allé dans son bureau, on a causé. [...] Je lui ai dit : « [...] je ne pense pas dans la région de l'Est... Donc laissez-nous [...] cinq jours [...]]. Nous, on ne peut pas assurer la sécurité de notre pays, mais on peut vous donner les renseignements ». Cinq jours après, je lui ai dit : « Non, dans tout l'Est, il n'y a pas eu rébellion » ; c'est bien trois, quatre mois après qu'on découvre que c'est dans l'Adamaoua. Parce qu'ici, à l'Est, on est informés de tout ce qui se passe. [...] Alors qu'eux [pensaient] que c'était ici à l'Est, [...] on a pris les renseignements : [auprès de] nos éleveurs, dans les pâturages, etc. [...] [Ils] ont su que ce qu'on leur avait dit était vraiment des renseignements fiables. »<sup>31</sup>

29. « Adamaoua – Insécurité : Paul Atanga Nji prend le pouls », Villes & Communes, 05/02/2020 : <https://www.villesetcommunes.info/actu/adamaoua-insecurite-paul-atanga-nji-prend-pouls/>

30. « Région de l'Est : le MINAT appelle à la vigilance », *Cameroon Tribute*, 25/10/2019 : <https://www.cameroon-tribune.cm/article.html/28749/en.html/region-de-l-est-le-minat-appelle-la>

31. Entretien, 27/03/2021.

## Cohésion sociale et réconciliation intercommunautaire : la réponse de l'aide internationale

La réponse aux tensions entre agriculteurs et éleveurs est aussi le fait d'acteurs extérieurs. La façade est du Cameroun étant surinvestie ces dernières années par l'aide internationale (Lefort-Rieu & Minfegue, 2021), agences onusiennes et organisations non gouvernementales internationales (ONGI) entendent œuvrer à résoudre ce qu'elles interprètent non comme des conflits d'usages, mais comme des « fractures communautaires ». Les tensions agropastorales auraient des « *conséquences lourdes* », comme l'indique cet extrait d'un document-projet du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (UNPBF) au Cameroun :

« *[Attaques] à l'arme blanche, [...] chocs psychologiques, perte de statut social et économique, vulnérabilités fortes pouvant aller jusqu'à des stratégies d'adaptation négatives (prostitution, alcoolisme, criminalité, etc.). [...] La récurrence [des conflits agropastoraux] pourrait mettre à mal la cohésion sociale [entre communautés]. Elle installerait une violence pouvant prendre des formes dramatiques (engagement dans des groupes terroristes, grand banditisme, viols et autres meurtres)* »<sup>32</sup>.

Les acteurs de l'aide remodelent ainsi des conflits pour l'accès aux ressources en enjeux de « cohésion sociale » et de « consolidation de la paix ». La pluralité des facteurs à l'origine des tensions agropastorales, mentionnée précédemment, est remplacée par une lecture au prisme communautaire (opposant agriculteurs et éleveurs, population locale et réfugiés) qui exige une réponse basée sur la « réconciliation » et la « promotion de paix ».

Pour cela, des « comités » ou « plateformes de résolution pacifique des conflits agropastoraux » sont créés au niveau local. Ces structures restent tributaires de l'extérieur : impulsées par les acteurs de l'aide, elles fonctionnent tant que ces derniers pourvoient aux frais de rencontre ou de déplacement de leurs membres. Dans le département de la Kadéy, par exemple, les « plateformes » créés par une ONGI en 2014 ont cessé de fonctionner à la fin du projet, avant d'être « redynamisées » en 2018 par une autre ONGI. Ces dispositifs sont perçus par les populations comme des structures exogènes, susceptibles d'occasionner d'éventuelles retombées matérielles ou symboliques, mais rarement comme des mécanismes à vocation communautaire destinés à la gestion des affaires internes. Ces « comités »

32. UNPBF Cameroun, *op. cit.*

et « plateformes » entrent souvent en concurrence avec les cadres de concertation déjà existants (Marut, 2009). En cas de conflit entre un agriculteur et un éleveur, ces derniers essaient d'abord de régler le différend à l'amiable ; si cela n'aboutit pas, ils sollicitent l'arbitrage de la chefferie ; en dernier recours, ils se tournent vers les forces de l'ordre (gendarmerie) et autorités administratives (sous-préfecture). Si, au cours du projet, la gestion des conflits agropastoraux se fait à travers les « plateformes » créées par l'ONGI, ce n'est pas en raison de leur plus-value ou de l'intérêt qu'elles représentent pour les populations, mais parce qu'elles regroupent précisément les chefs et notables locaux sollicités pour ce type de litige. De nombreux agriculteurs et éleveurs dont le conflit a été officiellement géré dans le cadre de ces « plateformes » n'en sont pas forcément conscients : à leurs yeux, la chefferie a tranché leur différend – peu importe qu'elle l'ait fait, à ce moment précis, dans le cadre d'une « plateforme de résolution des conflits agropastoraux »<sup>33</sup>. On rappellera ici que les initiatives de « cohésion sociale » et la mise en place de « comités » ou de « plateformes » par les acteurs de l'aide n'adviennent jamais en terrain vierge. Elles s'inscrivent dans un contexte de pluralisme juridique, marqué par une multitude de structures formelles et informelles associées à la gestion des conflits (Chauveau et al., 2001; Chauveau & Lavigne Delville, 2002; Millar *et al.*, 2013; Roy, 2011).

Comme souligné plus haut, les tensions agropastorales sont davantage liées à des facteurs structurels qu'à des problèmes de « coexistence pacifique » entre communautés. Or les approches des acteurs internationaux présentent ces conflits comme résultant d'enjeux exclusivement locaux, qui peuvent (et doivent) être gérés en termes de relations entre individus et communautés. Elles ne tiennent pas compte du fait que l'accès à la terre et aux ressources naturelles soit un enjeu éminemment politique, inscrit dans l'histoire des rapports sociaux. En circonscrivant leur approche aux seuls échelons « local » et « communautaire », les acteurs de l'aide se concentrent sur la dimension sociale et culturelle des conflits, au détriment de leurs origines structurelles et de leurs enjeux politiques. Ces approches visant une « paix par le bas » (Lefranc, 2008) provoquent une dépolitisation des enjeux, reportant la responsabilité des tensions et violences sur les seuls individus. En prétendant œuvrer à résoudre les tensions agropastorales, l'aide internationale gomme et passe sous silence la responsabilité de l'Etat et ses défaillances à l'origine des conflits. Elle renforce la « propagande de la stabilité » sur laquelle le régime de Paul Biya, au pouvoir depuis quatre décennies, s'est construit

33. Discussions informelles avec des éleveurs de la Kadey, janvier 2018.

(Eboko & Awondo, 2018). Celle-ci présente le Cameroun comme un pays harmonieux et pacifique, sans animosité entre communautés ou citoyens ordinaires qui portent donc la responsabilité principale de se réconcilier entre eux. Contre des approches faisant du *local turn* la nouvelle « baguette magique » des interventions internationales, il convient de rappeler combien niveaux local et national sont imbriqués : toute approche « communautaire », aussi « transformative » soit-elle, ne peut faire abstraction du contexte politique et légal dans lequel elle se déploie (Piccolino, 2017).

Les conflits agropastoraux dans l'Est et l'Adamaoua invitent à interroger la notion de « fractures communautaires » et les usages qui peuvent en être fait. Ils donnent à voir la pluralité de facteurs à l'œuvre dans les tensions entre agriculteurs et éleveurs, révélatrices de profondes transformations en cours dans ces régions. Héritages historiques, gestion foncière cacophonique, pressions écologiques et hausse démographique accroissent la compétition pour l'accès à des ressources naturelles de plus en plus limitées. Réinterprétés au prisme des tensions intercommunautaires, ces conflits d'usages essentialisent les acteurs impliqués en groupes homogènes rivaux, suscitant des réponses diverses. Tandis que les responsables mbororo tentent de se défaire du stigmate les associant aux bandes armées en insistant sur leur statut de victime et en appuyant l'État, les acteurs internationaux promeuvent une « paix par le bas » apolitique et technocratique. Ces approches font aussi apparaître qu'au Cameroun, le politique n'est jamais loin. Les conflits agropastoraux et leurs réponses participent ainsi du renforcement de l'État stationnaire, « *une organisation politique qui produit un système d'allégeances clientélistes dont l'objectif central est la conservation du pouvoir. Il met à profit les ressources du pays et celles des partenariats internationaux [...] pour nourrir son dessein de perpétuation du pouvoir* »

## Références bibliographiques

- Amadou A. (2018). Bonee and Fitina : « Mbororo Nomads Facing and Adapting to Conflict in Central Africa », *Conflict and Society*, 4(1), p. 245-258.
- Amougou G. & Bobo, R. F. B. (2018). « Ambition développementaliste, État stationnaire et extraversion au Cameroun de Paul Biya », *Politique africaine*, 150(2), p. 29-51.
- Amungwa, F. A. (2011). « The Evolution of Conflicts Related to Natural Resource Management in Cameroon », *Journal of Human Ecology*, 35(1), p. 53-60.
- Atlani-Duault L. (2009). *Au bonheur des autres : Anthropologie de l'aide humanitaire*, Paris, Armand Colin.

- Banque mondiale et République du Cameroun (2016). *Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Projet de Développement de l'Élevage (PRODEL)*.
- Baticle C. & Boutinot L. (2021). « Parcours d'une résistance silencieuse dans les forêts du Cameroun », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 284(2), p. 383-415.
- Bayart J.-F. (2006). *L'État en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Blasius A. & Flintan F. E. (2017). *Sécuriser davantage les pâturages au Cameroun : Une revue des bonnes pratiques*, International Land Coalition.
- Burnham P. (1995). « Raiders and traders in Adamawa : Slavery as a Regional System », in B. Chem-Langhèë, *Slavery and Slave Dealing in Cameroon in the Nineteenth and Early Twentieth Centuries*, Paideuma, p. 153-176.
- Burnham P. (1996). *The politics of cultural difference in northern Cameroon*, Edinburgh, International African Library.
- Chauveau J.-P. & Lavigne Delville P. (2002). « Quelles politiques foncières intermédiaires en Afrique rurale francophone ? » in M. Levy, *Comment réduire pauvreté et inégalités : Pour une méthodologie des politiques publiques*, Paris, IRD / Karthala, p. 211-239.
- Chauveau J.-P., Le Pape M. & Olivier de Sardan J.-P. (2001). « La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique », in G. Winter, *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité de normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala, p. 145-162.
- Chauvin E. & Seignobos C. (2013). « L'imbroglia centrafricain. États, rebelles et bandits », *Afrique contemporaine*, 248(4), p. 119-148.
- De Bruijn M., Amadou A., Lewa Doksala E. & Sangaré B. (2016). « Mobile pastoralists in Central and West Africa : Between conflict, mobile telephony and (im)mobility » », *Revue Scientifique et Technique de l'OIE*, 35(2), p. 649-657.
- de Vries L. (2020). Navigating violence and exclusion : « The Mbororo's claim to the Central African Republic's margins », *Geoforum*, 109, p. 162-170.
- Eboko F. & Awondo P. (2018). « L'État stationnaire, entre chaos et renaissance », *Politique africaine*, 150(2), p. 5-27.
- Ganry F. & Dommergues Y. (1995). « Rôle des arbres fixateurs d'azote dans le maintien de la fertilité azotée des sols », in F. Ganry & B. Campbell, *Sustainable land management in African semi-arid and subhumid regions*, Montpellier, CIRAD, p. 53-67.
- Gausset Q. (2007). « 'Our land is not for sale'. Land tenure and land conflicts among the Kwanja (Adamawa, Cameroon) », in B. Derman, *Conflicts over Land and Water in Africa*, Michigan State University Press, p. 60-74.
- Gautier D., Ankogui-Mpoko G.-F., Réounodji F., Njoya A. & Seignobos, C. (2002). « Agriculteurs et éleveurs : deux communautés, deux activités dominantes, pour quelle intégration territoriale ? », in J.-Y. Jamin, *Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis*, Montpellier, CIRAD, p. 1-11.

- Government of the Republic of Cameroon, EU, World Bank, UN (2018). *Recovery and Peace Consolidation Strategy for Northern and East Cameroon (2018-2022)*.
- Hyepdo Simo C. & Chekoua J. (2020). *Etude sur la cartographie des déficits d'intégrité dans la chaîne de valeur minière au Cameroun*, Transparency International Cameroon / Forêts et Développement Rural (FODER).
- Issa S. (2007). « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la RCA et du Tchad. Une nouvelle modalité du banditisme transmigreur ». *Revue camerounaise de science politique*, 1-2, p. 119-146.
- Jesuit Refugee Service (2020). *Micro need assessment regarding the situation of IDPs from North West and South West regions in Lom-et-Djerem*.
- Kossoumna Liba'a N. (2016). *Etude sur les conflits agropastoraux dans les régions camerounaises du Nord, Adamaoua et Est*, UNHCR / Lutheran World Federation.
- Lefort-Rieu C. & Minfegue C. (2021). « Quand l'aide internationale renforce la présence de l'État aux marges de son territoire. Le cas de l'assistance aux réfugiés centrafricains à l'Est-Cameroun », *Cahiers d'études africaines*, 244, p. 777-797.
- Lefranc S. (2008). « Du droit à la paix. La circulation des techniques internationales de pacification par le bas », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 174(4), p. 48-67.
- Lickert V. (2013). « La privatisation de la politique minière au Cameroun : enclaves minières, rapports de pouvoir trans-locaux et captation de la rente ». *Politique africaine*, 131(3), p. 101-119.
- Marut J.-C. (2009). « Instrumentalisation d'un modèle : les mécanismes traditionnels de résolution des conflits africains », in D. Darbon, *La politique des modèles en Afrique : Simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris, Karthala, p. 107-124.
- Mbembe A. (1993). « Crise de légitimité, restauration autoritaire et déliquescence de l'Etat », in G. Peter & K. Piet, *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris, Karthala, p. 345-374.
- Millar G., van der Lijn J. & Verkoren W. (2013). « Peacebuilding Plans and Local Reconfigurations: Frictions between Imported Processes and Indigenous Practices ». *International Peacekeeping*, 20(2), p. 137-143.
- Mohammadou E. (1981). « L'implantation des Fulbé dans l'Adamaoua », in C. Tardits, *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun*, Paris, CNRS éditions.
- Morelle M. & Planel S. (2018). « Appréhender des « situations autoritaires ». Lectures croisées à partir du Cameroun et de l'Éthiopie », *L'Espace Politique* [en ligne], 35.
- Moritz M. (2006). « The Politics of Permanent Conflict : Farmer-Herder Conflicts in Northern Cameroon », *Revue canadienne des études africaines*, 40(1), p. 101-126.

- Moritz M., Garcia V., Buffington A. & Ahmadou M. (2019). «Pastoralist refugee crisis tests the resilience of open property regime in the Logone Floodplain, Cameroon», *Land Use Policy*, 86, p. 31-42. Piccolino G. (2017). Rhétorique de la cohésion sociale et paradoxes de la « paix par le bas » en Côte d'Ivoire, *Politique africaine*, 148(4), p. 49-68.
- Rangé C. (2016). «Multi-usage des ressources et mobilités : L'intensification dans une zone humide sahélienne. Le lac Tchad vu par sa fenêtre camerounaise», *Anthropologie & développement* [en ligne], 44.
- République du Cameroun. (2009). *Document de stratégie pour la croissance et l'emploi*.
- Romier G. (1999). « Peuls mbororo de Centrafrique. Une installation récente, un avenir incertain », in R. Botte, J. Boutrais & J. Schmitz, *Figures peules*, Paris, Karthala, p. 463-480.
- Roy E. L. (2011). « Local Law in Black Africa : Contemporary Experiences of Folk Law Facing State and Capital in Senegal and Some Other Countries », in A. Allott & G. R. Woodman, *People's Law and State Law*, De Gruyter Mouton, p. 253-262.
- Seignobos C. (2009). « Changer l'identité du bétail ? Modifier ou enrichir les pâturages ? Le nouveau dilemme des éleveurs mbororo (Cameroun, RCA et Tchad) », in L. Seiny-Boukar & P. Boumard, *Savanes africaines en développement : innover pour durer*, Montpellier, CIRAD, p. 1-11.
- Seignobos C. (2011a). «Le phénomène zargina dans le nord du Cameroun. Coupeurs de route et prises d'otages, la crise des sociétés pastorales mbororo», *Afrique contemporaine*, 239(3), p. 35-59.
- Seignobos C. (2011b). *Les Mbororo du Lom-Pangar. Mission sociologique*, Banque mondiale.
- Seignobos C. (2013) « L'enrichissement par la razzia dans le bassin du lac Tchad du XIXe siècle à 2012 », in C. Barouin & C. Michel, *Richesse et Sociétés. Actes du 9e colloque de la Maison archéologie et ethnologie*, Paris, De Boccard, p. 81-93.
- Vircoulon T. (2021) *Les Peuls Mbororo dans le conflit centrafricain*, Paris, IFRI.
- Voundi E. (2021). «Extractivisme minier dans l'Est-Cameroun et controverses socio-environnementales, » *Belgeo. Revue belge de géographie* [en ligne], 2.
- Yaya A. B. & Issa D. (2021). «La problématique du banditisme rural dans la région de l'Adamaoua (Cameroun) : de la construction du problème public à l'action de l'Etat», *Editions Francophones Universitaires d'Afrique*, 1(2), p. 303-320.
- Yogo E. & Ongono L. P. (2021). *Les prises d'otages au Cameroun. Les expériences des régions de l'Adamaoua, de l'Est et du Nord*. CARPADD.
- Zouya Mimbang L. (2013). *L'Est-Cameroun de 1905 à 1960 : De la mise en valeur à la marginalisation*, L'Harmattan.